#### Commune de DAUBENSAND

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

---

Séance du 14 janvier 2020, ouverte à 20 heures

<u>PRÉSENTS</u>: Mme Estelle BRONN Maire, Mme DINDAULT Caroline, Adjointe au Maire, M. Christophe WEISS, Adjoint au Maire, Mme Virginie LANNO, MM. Jérôme DAVID, Joseph OTT, Pascal ROOS, Frédéric LANG, Thomas STARCK, Eric HOFFMANN, Mme. Gaby SCHOELLKOPF.

Mme Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : subvention pour des classes découvertes pour 7 enfants de l'école primaire de Gerstheim, habitants de DAUBENSAND (point 2020-05).

#### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 2020-01 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce PV est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

# 2020-02 : <u>APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN</u>

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réuni le 18 décembre 2019 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Ainsi, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 créant à compter du 1er janvier 2017 la Communauté de Communes du canton d'Erstein ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant la modification de ses statuts et sollicitant l'avis des conseils municipaux de ses communes membres ;

Considérant les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre ;

Considérant les dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions de modification statutaire d'un établissement public de coopération intercommunale ;

# Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver les statuts de la Communauté de Communes du canton d'Erstein tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante ;
- De charger Madame le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

# 2020-03: Point P.L.U.

L'enquête publique, qui s'est déroulée conformément à ce qui était prévu, sans aucun incident, est terminée depuis le 09 janvier 2020. Il y a eu 2 observations dématérialisées et 8 observations écrites.

M. MERCIER de l'ATIP et M. GRASS Commissaire enquêteur ont rencontré Mme le Maire le 14 janvier afin de remettre le PV de synthèse de l'enquête publique et échanger sur les demandes par rapport aux observations et avis formulés.

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil les échanges et avis formulés lors de cette rencontre sur chaque demande.

Elle engage ensuite, un débat sur chaque observation où chaque membre du Conseil est invité à s'exprimer.

Mme le Maire, transmettra mercredi 15 janvier, les réponses validées en Conseil Municipal à M. MERCIER de l'ATIP afin de permettre la poursuite du processus du P.L.U.

#### 2020-04: DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme le Maire explique que le budget 2020 est un budget de transition suite aux élections municipales de mars prochain. Elle expose la situation financière de la commune et précise qu'aucun grand investissement ne sera inscrit au budget 2020.

Cependant, la continuité des travaux engagés en 2019 est bien-sûr possible. De même que des travaux à coût raisonnable. Un débat s'engage :

- M. HOFFMANN Eric indique que le tracteur communal devrait être remplacé. L'achat d'un nouveau serait onéreux, il propose un abonnement en leasing. Cela permettrait de ne plus avoir de coût de réparations élevées.
- Mme Le Maire précise qu'un parc de jeux est en cours d'évaluation au terrain de sport. Une commission a été créée en 2019, le projet de cet investissement continuera en 2020.
- Les membres du Conseil Municipal proposent d'aménager les abords de la dalle bio-déchets et container verres par des dalles fournies gratuitement. Un décaissage puis un remblayage avec du gravier seront nécessaires également.
- M. WEISS Christophe propose de rafraichir la peinture de la salle communale.
- M LANG Frédéric indique que la poutre de la porte de l'atelier communal serait à remplacer par une poutre métallique.

# 2020-05: SUBVENTION CLASSES DECOUVERTE

L'école primaire de Gerstheim sollicite une subvention pour 7 enfants de Daubensand dans des classes de découverte :

Mme le Maire propose une subvention de 4 euros par enfants (50 % de celle accordée au RPI).

Plusieurs Conseillers, précisent que RPI ou non, ce sont tous des enfants de la commune. Après débat, il est proposé que chaque enfant soit subventionné à hauteur de 8 euros.

# 10 Pour, 1 abstention

## **2020-06: DIVERS ET INFORMATIONS**

- \* Une nouvelle borne bi-déchet a été réservée et sera placée à côté de l'autre sur la dalle béton. Le SMICTOM étant en rupture de stock, cette borne ne sera mise en place que mi-février. En attendant, le SMICTOM placera un container dans la borne actuelle avec une capacité de 340 litres au lieu de 240 litres.
- \* M. OTT Joseph propose de refaire le pigeonnier de la place de jeux rue Eichelfeld lors de futures journées citoyennes.
- \* Mme LANNO Virginie soulève le problème du « céder le passage » en venant de Rhinau. Il s'avère que les véhicules venant de Rhinau ne respectent pas toujours le passage prioritaire aux véhicules venant de la rue Principale. Mme le Maire contactera le département afin de voir si un « STOP » peut-être mis en place.
- \* Une Proposition de la composition du bureau de vote a été faite pour les prochaines élections municipales pour le 15 mars et le 22 mars 2020 :

HORAIRES		
8 h 00 à 10 h 30	Virginie LANNO – Frédéric LANG	Estelle BRONN
10 h 30 à 13 h 00	Gaby SCHOELLKOPF – Pascal ROOS	Caroline DINDAULT
13 h 00 à 15 h 30	Christophe WEISS –Caroline DINDAULT	Estelle BRONN
15 h 30 à 18 h 00	Jérôme DAVID – Eric HOFFMANN	Estelle BRONN

Le prochain conseil municipal est prévu le 04 février 2020.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 9 h 45